



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 11 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 11 du mois d'avril (11.04.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 4 avril 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°04/2023-14 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 13 soit 420 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3 ^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 4 soit 178 voix	M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), a donné pouvoir à M. CROS M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET
Nombre de membres absents excusés : 3 soit 57 voix	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT ;
Vu l'article L52212-19-4 du CGCT ;
Vu la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement Numérique » suivant la norme comptable M4 ;
Vu la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;
Vu la délibération n°04/2023-02 du Comité syndical du 3 avril 2023 actant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 ;
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023 ;

Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 5 avril 2023 ;

VU la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2023 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 3 avril 2023. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat.
 Ce budget est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2023, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **15 604 997,82 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section d'exploitation

- Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 239 240,85 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	85 500,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	100 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	100,00
	66	Charges financières	120 117,43
	67	Charges exceptionnelles	200 790,00
	022	Dépenses imprévues	20 000,00
Total des dépenses réelles			526 507,43

Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	24 106,00
	023	Virement à la section d'investissement	688 627,42
Total des dépenses d'ordre			712 733,42
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			1 239 240,85

- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 239 240,85 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	65 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	144 660,00
Total des recettes réelles			209 660,00
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	508 894,00
Total des recettes d'ordre			508 894,00
	002	Résultat d'exploitation reporté	520 686,85
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			1 239 240,85

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **14 365 756,97 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	16	Emprunts et dettes assimilés	637 962,00
	20	Immobilisations incorporelles	4 000,00
	21	Immobilisations corporelles	40 000,00
	23	Immobilisations en cours	1 479 465,17
	27	Autres immob financières	9 689 330,00
Total des dépenses réelles			11 850 757,17

Dépenses d'ordre	040	Dotations aux amortiss	508 894,00
Total des dépenses d'ordre			508 894,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			12 359 651,17
Restes à réaliser 2022 reportés dans le budget 2023			2 006 105,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			14 365 756,97

- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **14 365 756,97 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	8 486 862,38
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total des recettes réelles			8 486 862,38
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	24 106,00
	021	Virement de la section d'exploitation	688 627,42
Total des recettes d'ordre			712 733,42
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			9 199 595,80
	001	Solde d'exécution positif reporté	4 761 161,17
Restes à réaliser 2022 reportés dans le budget 2023			405 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			14 365 756,97

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2023, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2023, telles que présentées en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **13 AVR. 2023**

Fait à Montauban, le 11 avril 2023

Et de la publication le **18 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance

Le Président

Catherine BOURDONCLE



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 04/2023-14

en date du 11 avril 2023

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**

En euros HT

Membres	Exploitation (subvention exceptionnelle)	Investissement (subvention FttH)	Investissement (subvention Plan Qualité)
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	50 000 € à répartir en cours d'année entre chaque membre, en fonction de leurs choix opérés au regard des infrastructures BLR à démonter sur leur territoire.	6 522,65 €	40 % des travaux HT mutualisés pour la dissimulation de réseaux Montant inscrit au BP : 300 000 €
Communauté de Communes des Deux Rives		3 646,20 €	
Communauté de Communes Terres des Confluences		7 442,12 €	
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron		7 094,22 €	
Communauté de Communes du Quercy Caussadais		10 822,31 €	
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy		7 141,50 €	
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne		15 703,87 €	
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron		8 968,68 €	
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain		5 046,27 €	
Commune de Reyniès		590,87 €	
Commune de Lacourt Saint Pierre		791,58 €	
Commune d'Escatalens		500,93 €	
Total EPCI et communes	50 000 €	74 271,20 €	300 000 €

Membres	Exploitation (subvention exceptionnelle)	Investissement (subvention FttH)	Investissement (subvention Plan Qualité)
Conseil Départemental	15 000 € pour l'élagage	179 322,35 € + 57 640,83 €	40 % des travaux HT mutualisés pour la dissimulation de réseaux Montant inscrit au BP : 300 000 €
Total Conseil Départemental	15 000 €	236 963,18 €	300 000 €

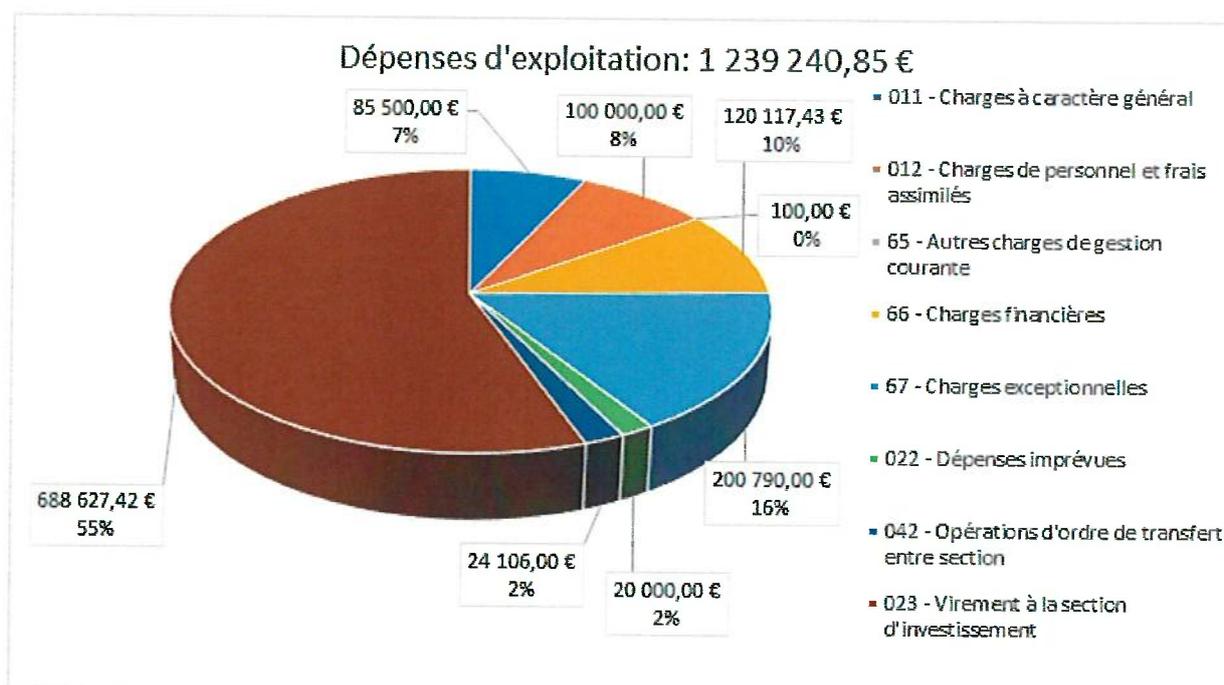
Annexe à la délibération n° 04/2023-14

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget annexe M4 « Aménagement Numérique » – exercice 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Aménagement Numérique » (établi en euros hors taxe) se présente comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



Les charges à caractère général, d'un montant de 85 500 €, devraient diminuer par rapport à l'année précédente, afin de prendre en charge :

- la maintenance et le démontage des derniers réseaux hertziens
- les situations d'urgence concernant l'élagage (danger imminent, terrains sans maître...)

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

Les dépenses de personnel correspondent à un montant de 100 000 € de « personnel affecté au budget annexe » et reversées au budget principal 2023. Ces dépenses participent à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat, en section d'exploitation.

Cette redevance de contrôle a pour but de couvrir les charges qui seront supportées par le syndicat afin d'assurer le suivi et le contrôle du service délégué, eux-mêmes exercés par les agents du syndicat.

Les autres charges de gestion courante sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année.

Les charges financières, d'un montant de 120 117,43 € correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt
- aux ICNE

Les charges exceptionnelles supportent notamment les frais relatifs à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite (aide aux particuliers).

Exceptionnellement, pour l'exercice 2023, ces charges incluent aussi le remboursement à OCTOGONE FIBRE de la redevance MeD versée par Orange au syndicat au titre de l'exercice 2020 et 2021, alors même qu'OCTOGONE FIBRE a repris en affermage la MeD depuis le 1^{er} janvier 2020.

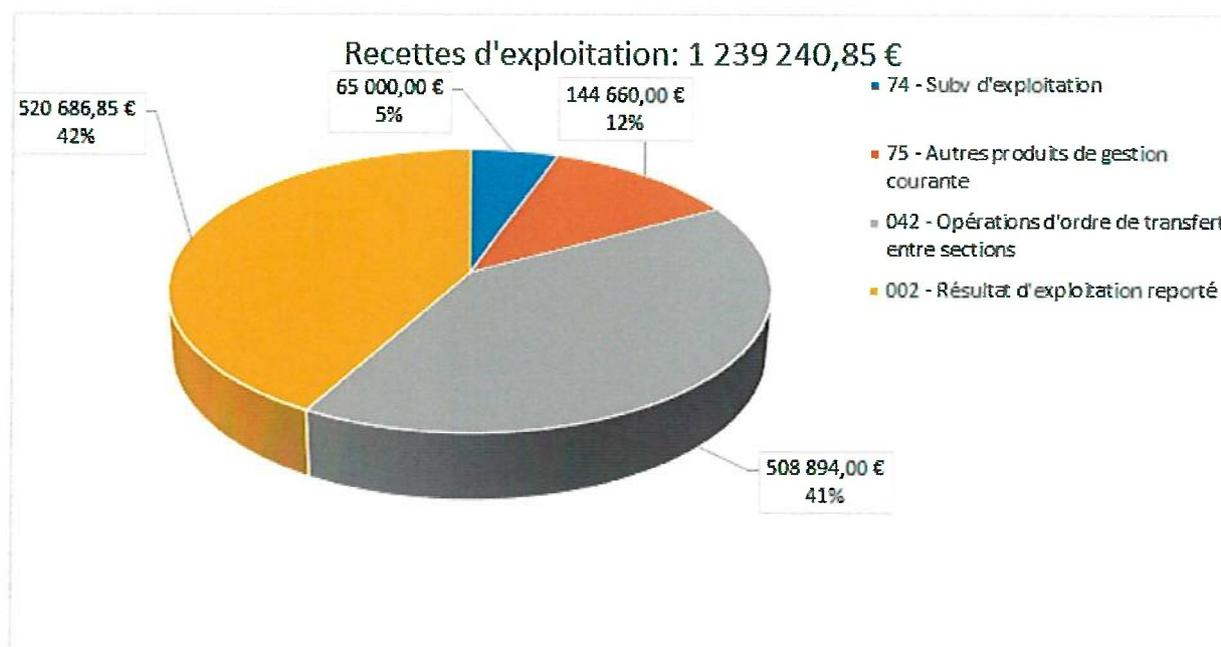
Les dépenses imprévues sont chiffrées à 20 000 € en 2023, soit en dessous des 7,5 % des dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre, d'un montant de 712 733,42 €, correspondent :

- à 24 106 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. Pour rappel, l'amortissement de biens ne concerne plus que de la Boucle Locale Radio et la publication d'un avis public à la concurrence pour un marché déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

- 688 627,42 € d'autofinancement au Chap 023 afin de pouvoir équilibrer en investissement la hausse de dépenses liées à l'amortissement des subventions pour le projet MeD/100% Fibre.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023



Afin de financer le démontage des réseaux reposant sur de la technologie radio (ou réseaux hertziens), **une subvention exceptionnelle** des membres du syndicat est à nouveau inscrite au budget annexe à hauteur de 50 000 €. La répartition pour chaque membre sera établie en fonction des choix opérés par la collectivité, au regard des infrastructures BLR à démonter sur son territoire.

De même, le Conseil Départemental a voté une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour couvrir les situations d'urgence concernant l'élagage (danger imminent, terrains sans maître...)

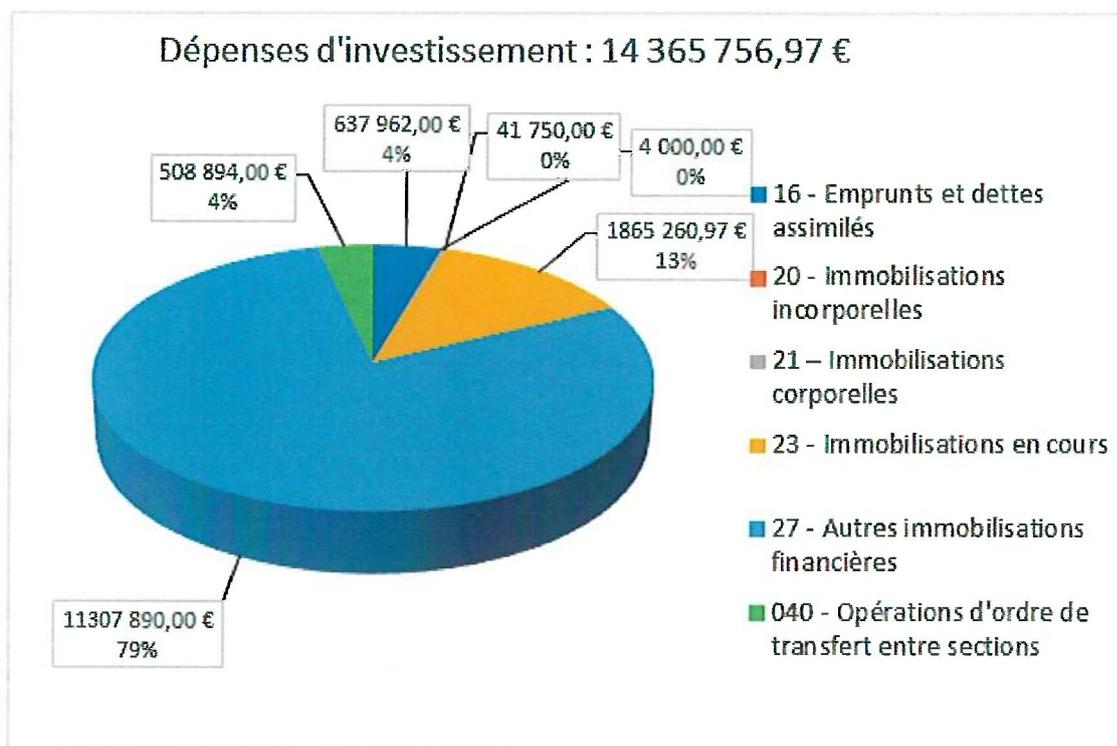
Au total, les subventions d'exploitation s'élèvent à 65 000 €.

Les autres produits de gestion courante, d'un montant de 144 660 €, correspondent à la perception d'une redevance de contrôle versée par le délégataire dans le cadre de la DSP.

Les recettes d'ordre, d'un montant de 508 894 €, correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des subventions. Leur nette augmentation par rapport aux années précédentes s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation reporté de l'exercice 2022, s'élève à 520 686,85 € (*cf délibération sur l'affectation des résultats n° 04/2023-13*).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les charges liées aux emprunts et dettes assimilés correspondent au remboursement du capital des trois emprunts contractés par le syndicat mixte. Elles s'élèvent à 637 962 € et représentent 4 % des dépenses d'investissement

Les immobilisations incorporelles, d'un montant de 4 000 €, intègrent des frais d'étude ou de publication, liés notamment à la procédure de DSP.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles, d'un montant de 41 750 €, prévoient :

- 40 000 € de propositions nouvelles pour d'éventuels aménagements
- 1 750 € de RAR pour l'installation de regards sur la commune de Dieupentale

Les immobilisations en cours, d'un montant total de 1 865 260,97 € (1 479 465,17 € de propositions nouvelles + 385 795,80 € de RAR) est réparti de la façon suivante :

- 500 000 € pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 979 465,17 € pour des dépenses liées à des mutualisations de travaux avec d'autres gestionnaires de réseaux (ENEDIS, SDE, syndicats des eaux...)
- 14 261,80 € pour solder le marché passé avec Bouygues Energie Services pour la CCTC

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

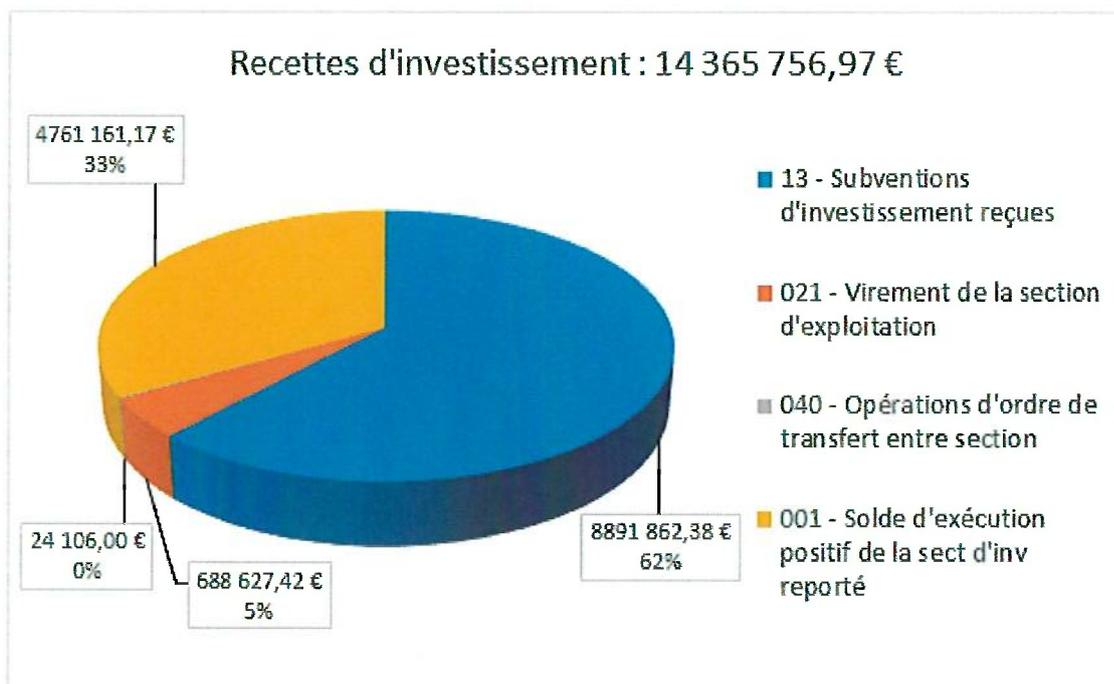
- 371 534 € pour solder les marchés subséquents passés avec les AMO et pour des mutualisations de travaux déjà engagées en 2022 sur les communes de Merles et St Paul d'Espis.

Avec la DSP en cours, le chapitre « **autres immobilisations financières** » représente désormais 79 % des dépenses d'investissement (11 307 890 €).

Destiné au remboursement de la subvention IPE (subvention d'investissement de 1^{er} établissement) et de la subvention de raccordements au délégataire, ce chapitre est composé de :

- 9 689 330 € de participations publiques pour l'exercice 2023 (dont 248 000,00 € pour la remise à niveau du réseau de Montbartier)
- 1 618 560 € de RAR pour le paiement des participations publiques prévues en 2022

Enfin, on retrouve les dépenses d'ordre d'investissement, d'un montant de 508 894 € relatives aux amortissements 2023 de subventions reçues (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation).



Pour l'exercice 2023, 62 % des recettes d'investissement (8 891 862,38 €) sont composées de **subventions d'investissement reçues**, se décomposant ainsi :

- Subvention FSN de l'Etat pour le financement de la DSP estimées à 6 952 028 € (avec les RAR de l'exercice 2022)
- Subvention régionale pour le financement de la DSP de 1 028 600 €
- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82 estimée à 179 322,35 €
- Subventions en annuités du Conseil Départemental liées aux actifs « fibre optique » mis à disposition, estimées à 57 640,83 €
- Subventions d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI) et des communes membres estimées au total à 74 271,20 €

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

- Subventions du Conseil Départemental et des EPCI membres ayant choisi d'adhérer à la Convention-Cadre pour la mutualisation des travaux de dissimulation des réseaux :
300 000 € + 300 000 €

Les recettes d'ordre, d'un montant de 712 733,42 €, correspondent :

- à 24 106 € d'opérations d'ordre de transfert entre sections relatives à l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
- 688 627,42 € d'autofinancement au Chap 021

Enfin, les recettes d'investissement s'appuient également cette année sur un **solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté** de 4 761 161,17 € (*cf délibération sur l'affectation des résultats n° 04/2023-13*).

AR Préfecture

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230411-04202314-BF

Numéro d'acte : 04202314

Date de décision : 11/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do
budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET_ANNEXE_AMENAGEMENT_NUMERIQUE_2
scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 04 2023 14 Delib BP 2023 Budget annexe M4.pdf
04 2023 14 note synthétique BP 2023 M4.pdf
feuille de signature BP 2023 - BA M4.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 15:01:17

Date de réception de l'AR : **13/04/2023 15:01:58**